

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2024

FLÉCHER L'ÉPARGNE NON CENTRALISÉE VERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE
LA DÉFENSE NATIONALE - (N° 2094)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa, après le mot :

« entreprises »

supprimer les mots :

« , notamment petites et moyennes, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification de la rédaction.